



**Séance régulière du conseil d'établissement  
de l'école des Lucioles  
tenue le 24 février 2026, au salon du personnel, à 19 h**

**Présences :**

	Madame Julie Pouliot-Morneau, parent membre
	Madame Tania Boissonneault, parent membre
	Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre
	Madame Shikha Seebrun, parent membre
Absente	Madame Lisa Di Domenico, parent membre
	Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien
	Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant
	Madame Dominique Archambault, représentante du personnel enseignant
Absente	Madame Julie Boudreault, représentante du personnel enseignant
	Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde
	 Madame Anyk Berger, directrice

**1. Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente, Madame Pouliot-Morneau, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Boissonneault D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-240226-001**

**3. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 janvier 2026**

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Madame Berger désire faire un suivi concernant le point 12 (carte de souhait pour une campagne de financement). Elle a communiqué avec l'entreprise responsable de la campagne et leur site Internet est en anglais. Or, comme les Centre de services scolaire ont des obligations face à l'Office de la langue française, il ne serait pas souhaitable de poursuivre avec ce projet. Il reste la possibilité de vendre des barres de chocolat avec la compagnie *Chocolat Lamontagne*, dont l'école a reçu quelques barres pour les membres du conseil. Le coût est raisonnable.

Il est proposé par Madame Grand'Maison D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 20 janvier, tel que présenté.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-240226-002**

**4. Question du public**

Aucune.

## 5. Suivi

Aucun.

## 6. Bloc d'information

**La présidente :** Un sondage sera réalisé auprès des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année en mars en lien avec leur bien-être à l'école ainsi que les éléments du plan de lutte. Madame Vickie, T.E.S., accompagnera chaque groupe pour bien répondre au sondage. Les résultats seront communiqués au printemps.

**La direction :** La direction et les membres du personnel présentent les bons coups du mois de janvier/février.

- La finale de hockey cosom parascolaire a eu lieu ce midi (24 février);
- Le mini volley-ball a lieu jeudi midi cette semaine exceptionnellement en raison de la finale d'hockey au lieu du mardi;
- Les élèves du 1<sup>er</sup> cycle ont vécu une belle activité réalisée par le théâtre Tortue Berlue, dans un autobus scolaire décoré pour l'occasion;
- Madame Dias, enseignante en 4<sup>e</sup> année, a vécu une belle activité privilège avec ses élèves : faire des « *gâteaux dans une tasse* »;
- L'entraide entre les élèves de 6<sup>e</sup> année et les élèves de 1<sup>re</sup> année se poursuit;
- La recette de salsa à la mangue réalisée par les élèves de Madame Jean Louis dans le cadre de leur projet culturel;
- L'accompagnement des éducatrices du service de garde et des T.E.S. par Madame Yelle, psychoéducatrice, pour les niveaux d'intervention;
- Le cylindre des comportements positifs (coupons bleus) est rempli au  $\frac{3}{4}$ . L'activité privilège sera annoncée au retour de la semaine de relâche.

Madame Berger informe les membres que le livre-o-thon aura lieu du 13 mars au 13 avril. À cet effet, elle présente le calendrier des activités prévues dans le cadre de cette campagne de financement relié au projet éducatif de l'école.

**La responsable du SDG :** ☹

## 7. Calcul des coûts réels 2026-2027

La direction présente l'estimation des coûts du service de garde pour l'année 2026-2027. Cette estimation est basée sur les données de l'année en cours. Une indexation aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

## 8. Encadrement des contributions financières

Madame Berger présente les principes directeurs de l'encadrement des contributions financières.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par Madame Seebrun

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

*Concrètement, les membres ont décidé de conserver le montant maximal exigé aux parents pour les photocopies et les cahiers d'exercices à 100,00 \$ et à 300,00 \$ pour les voyages au Québec. Le seul changement se situe au niveau du pourcentage de participation aux voyages, comme le camp Bon Départ. Les membres sont d'accord pour diminuer le pourcentage de participants correspondant à 85 % au lieu de 95%. Toutefois, les parents qui répondent au sondage par l'affirmative doivent s'engager à ce que leur enfant participe réellement à la sortie.*

**Approuvé**  
**Résolution n° CELUC-240226-003**

## **9. Grille-matières**

La direction présente la grille-matières et explique le nombre de minutes par matière recommandé par le ministère par rapport au nombre de minutes déterminé par l'école. Aucun changement n'est prévu pour la prochaine année scolaire.

Il est proposé par Madame Archambault D'APPROUVER la grille-matières telle que présentée.

**Approuvé**  
**Résolution n° CELUC-240226-004**

## **10. Critères de sélection de la direction d'école**

Madame Pouliot présente les critères proposés à tenir compte dans la sélection de la direction d'une école.

Après discussion, les membres sont d'accord pour retirer la mention « posséder une expérience de l'école primaire ».

Il est proposé par Madame Bigras D'ADOPTER les critères de sélection de la direction d'école tels qu'énoncés ci-dessus.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-240226-005**

## 11. Formation obligatoire des nouveaux membres

Madame Berger demande aux nouveaux membres s'ils ont visionné les capsules et pris connaissance des fiches informatives. Toutes les capsules et les fiches ont été consultées par ces derniers.

## 12. Suivi des fonds spéciaux

Madame Berger présente l'état des fonds spéciaux.

Une subvention de 1 000 \$ a été accordée à Monsieur Bergeron pour son projet plein air par Loisirs Laurentides.

Madame Dias, enseignante de 4<sup>e</sup> année, a remporté un prix de 2 100 \$ de la part de Desjardins pour son projet de vélo-pupitre.

## 13. Activités culturelles

Madame Berger présente les activités culturelles qui auront lieu durant l'année.

- La sortie à Intermiel est officiellement annulée.
- Zoo Écomuséum pour les élèves de 3<sup>e</sup> année le 9 juin 2026. La sortie est assumée par la mesure 15186.
- Atelier des Neurones atomiques pour les élèves de 6<sup>e</sup> année le 20 février 2026. L'activité est couverte par la mesure 15231. *Un courriel avait précédemment été envoyé aux membres pour obtenir leur approbation étant donné que la rencontre du conseil était après la tenue de l'activité.*
- Festival de hockey cosom parascolaire pour les élèves de 6<sup>e</sup> année le 26 mars 2026 à l'école Clair-Matin. L'activité est gratuite et le transport des élèves sera assuré par covoiturage.
- Les parents qui accompagneront leur enfant à la Chorale sur le Lac et qui désirent y assister devront payer 5 \$ à l'entrée.

Il est proposé par Madame Bacon D'APPROUVER la tenue des activités et sorties présentées ci-dessus.

**Approuvé**  
**Résolution n° CELUC-240226-006**

## 14. Questions diverses

Madame Porras mentionne que les documents relatifs aux séances du conseil d'établissement ne sont pas sur le site Internet de l'école. Madame Bourgault les ajoutera dès demain.

## 15. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame Pouliot-Morneau, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Porras DE LEVER la séance à 19 h 53.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-240226-007**

La présidente  
Julie Pouliot-Morneau

La directrice  
Anyk Berger

La secrétaire  
Julie Bourgault